

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2803

4 décembre 2007

SOMMAIRE

Agyr Luxembourg S.A.	134499	Lancaster Properties	134505
Arcelor	134515	Language & Knowhow	134539
ArcelorMittal	134515	Les Mares International S.A.	134502
ArcelorMittal Rodange et Schifflange ...	134507	Lux Cuisines Scheunert S.à r.l.	134498
Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl	134544	Luxmat A.G.	134537
Centurion Europe	134528	Luxmetall Transport S.A.	134537
Cesal AG et Compagnie, Financière Lu- xembourgeoise	134541	Mainzer Landstrasse S.à r.l.	134542
Comer International Properties S.à r.l. ..	134499	Medical Services Group S.A. Holding ...	134517
Decofinance S.A.	134501	Pirolux	134544
Dome Capital S.à r.l.	134498	Prehell GmbH	134530
Dominique Holding	134500	Prodex Consulting International S. à r. l.	134501
E.C.C. Technik und Design S.à r.l.	134518	Profimolux	134539
Elfri-Invest Holding S.A.	134528	PROPZ S.à r.l.	134506
ENB Lux 1 S.à.r.l.	134529	Prosol Holding S.A.	134536
ENB Midco 1 S.à.r.l.	134529	Prosol S.A.	134537
Eurostar Diamonds International S.A. ..	134503	Retail Properties Investment Trust B S.à r.l.	134515
Fosbele Investments S.A.	134502	Rewa Lux S.à r.l.	134535
Gerveste S.A.	134500	Ristretto Group S.à r.l.	134518
Gotim Holding S.A.	134503	RPIT B S.à r.l.	134515
Groupement Industriel Luxembourgeois S.A.	134498	Selmolux s.à.r.l.	134507
Groupement Industriel Luxembourgeois S.A.	134502	Shiofra 1 S.à r.l.	134519
G² S.A.	134538	Société de Lavallois S.A.H.	134500
GS Construction S.A.	134508	Société Holding Handaros S.A.	134499
Guido Schneider s.à r.l.	134536	Soresco	134535
Index Ventures IV Investors (Beta) S.à r.l.	134508	Sycotec A.G.	134536
Jabepka S.à r.l.	134538	VWS International Holding S.A.	134506
		Wifoka Holding S.A.	134534

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007133503/202/12.

(070154941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Lux Cuisines Scheunert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 67.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 octobre 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007133505/201/12.

(070155054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G.I.L. S.A., Groupement Industriel Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 83.105.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 4 juin 2007

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Franck Soive demeurant 12, rue du Acker à Hagen (France), de Monsieur Norbert Meisch demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette de Monsieur Serge Soive demeurant 105, rue des Pâquerettes à La Maxe (F57140), et de Monsieur François Pletschette demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Frank Soive, de Monsieur Norbert Meisch et de Monsieur Serge Soive pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs délégués de Monsieur Franck Soive demeurant 12, rue du Acker à Hagen (France) et de Monsieur Norbert Meisch demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch sur Alzette, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs délégués de Monsieur Franck Soive et de Monsieur Norbert Meisch pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale constate que le mandat de la W.M.A., S.à r.l., commissaire aux comptes, sise 54, boulevard Napoléon 1^{er} à Luxembourg (L-2210) arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007.

F. Soive / S. Soive / N. Meisch
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007133642/597/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Comer International Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.122.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2007 que Monsieur Luke Comer, directeur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monaco, 24, rue Garibaldi, a été nommé troisième gérant.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007133636/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Agyr Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 151, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.997.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 septembre 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Maria Fernandes-Penauille de son poste d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, à la date du 25 juillet 2006.

Deuxième résolution

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Gérard Mayer, demeurant 22, boulevard du Général Leclerc à Neuilly Sur Seine (92200) en France au poste d'administrateur.

Monsieur Gérard Mayer ainsi désignée accepte son mandat.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration nomme également Monsieur Gérard Mayer en qualité de Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Bernard Gonzales de son poste d'administrateur, à la date du 31 août 2006.

Extrait certifié par l'Administrateur Délégué.

Le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133638/597/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Société Holding Handaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133625/760/13.

(070154979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

—
Extrait des résolutions prises lors de assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2007

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES S.à.r.l., ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133623/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Société de Lavallois S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.134.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133624/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Dominique Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.440.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133626/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Decofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2007

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133619/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Prodex Consulting International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.743.

—
Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 8 octobre 2007, Monsieur Papa Pathé Dione, demeurant 48 ter, rue Delerue F-94100 Saint-Maur des Fossés, a cédé:

- 25 parts sociales de la société émarginée à Monsieur Federico Roman, demeurant au 20bis, avenue Jean Jaurès, F-93220 Gagny

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133620/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G.I.L. S.A., Groupement Industriel Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 83.105.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 juin 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Franck Soive, demeurant 12, rue du Acker à Hagen (F-57), en qualité de président du conseil d'administration pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007.

F. Soive, S. Soive, N. Meisch.

Référence de publication: 2007133643/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Fosbele Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.635.

—
Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires et de la réunion du conseil d'administration du 19 octobre 2007

1. Les sociétés EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FOSBELE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007133618/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Les Mares International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.038.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mars 2007

Démission d'un administrateur

Madame Laurence Thonon

Rectificatif des données de l'administrateur suivant:

- Dominique Delaby, né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul (F), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Nomination d'un nouvel administrateur:

A été nommé administrateur de la société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Madame Géraldine Lopez, née le 8 novembre 1978 à Oloron-Sainte-Marie (F) demeurant à L-8226 Mamer, 6, rue de l'Ecole

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007133654/1185/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Gotim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.608.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 octobre 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133627/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.916.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.916, constituée par acte du 30 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 11 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Reuter, employée privée, demeurant à Fennange.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 169.436 (cent soixante-neuf mille quatre cent trente-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Supprimer la valeur nominale des 169.436 actions existantes.
- 2.- Convertir la devise du capital social et de la comptabilité de EUR (Euros) en USD (US Dollars) au taux de change EUR 1,- = USD 1,3197 du 1^{er} janvier 2007.
- 3.- Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 50.830,- pour le porter de son montant actuel, après conversion, de USD 223.604.690,- à USD 223.655.520,- sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de bénéfices reportés.
- 4.- Refixer la valeur nominale des 169.436 actions existantes à USD 1.320,-.
- 5.- Modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour refléter les décisions prises.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 169.436 (cent soixante-neuf mille quatre cent trente-six) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de EUR (Euros) en USD (US Dollars) au taux de conversion fixé le 1^{er} janvier 2007 à EUR 1,- = USD 1,3197, obtenant ainsi pour le capital social de la société le montant arrondi de USD 223.604.690,- (deux cent vingt-trois millions six cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix US Dollars).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2007.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 50.830,- (cinquante mille huit cent trente US Dollars), pour le porter de son montant actuel, après conversion, de USD 223.604.690,- (deux cent vingt-trois millions six cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix US Dollars) à USD 223.655.520,- (deux cent vingt-trois millions six cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt US Dollars), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

La justification de l'existence des dites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de refixer la valeur nominale des 169.436 (cent soixante-neuf mille quatre cent trente-six) actions existantes à USD 1.320,- (mille trois cent vingt US Dollars).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The corporate capital is set at USD 223,655,520.- (two hundred twenty-three millions six hundred fifty-five thousand five hundred twenty US Dollars), divided into 169,436 (hundred sixty-nine thousand four hundred thirty-six) shares with a par value of USD 1,320.- (thousand three hundred twenty US Dollars) each.»

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à USD 223.655.520,- (deux cent vingt-trois millions six cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt US Dollars), divisé en 169.436 (cent soixante-neuf mille quatre cent trente-six) actions d'une valeur nominale de USD 1.320,- (mille trois cent vingt US Dollars) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Reuter, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32395. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007133601/211/79.

(070154474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Mr Ian Farrelly, associé de la Société, a cédé un nombre de parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société, à savoir 479 (quatre cent soixante-dix-neuf) parts ordinaires. Les parts ont été transférées aux destinataires suivants:

- 28 (vingt-huit) parts ordinaires de la Société à Mr George Trevor Dennison, résidant à Athgoe Park House, Newcastle, Co Dublin, Irlande;
- 8 (huit) parts ordinaires de la Société à Mr Gavin David O'Dowd, résidant à Knocknaveigh Ryefield Virginia, Co Cavan, Irlande;
- 4 (quatre) parts ordinaires de la Société à Mr Brendan Dempsey, résidant au 16, Castle Abbey, Trim Co Meath, Irlande;
- 4 (quatre) parts ordinaires de la Société à Mme Elizabeth Rosemary Dempsey, résidant au 16, Castle Abbey, Trim Co Meath, Irlande;
- 4 (quatre) parts ordinaires de la Société à Mr Gerry Gorman, résidant au 10, The Green Castleview Athlumney, Navan Co Meath, Irlande;
- 4 (quatre) parts ordinaires de la Société à Mme Deirdre Gorman, résidant au 10, The Green Castleview Athlumney, Navan Co Meath, Irlande;
- 8 (huit) parts ordinaires de la Société à Mme Hilda Florence Revington, résidant à Brookfield Crowenstown Delvin, Co Westmeath, Irlande;
- 8 (huit) parts ordinaires de la Société à Mr Dermot Richard Gillespie, résidant à Cherryfield, Kill Naas, Co Kildare, Irlande;
- 8 (huit) parts ordinaires de la Société à Mr John Tevlin, résidant à Castlekiernan Carnaross Keils, Co Meath, Irlande;
- 8 (huit) parts ordinaires de la Société à Mr Barry John Flattery, résidant à Friarspark Trim, Co Meath, Irlande;
- 14 (quatorze) parts ordinaires à Mr Eamonn William O'Flynn, résidant au 78, Lower Kilmacud Rd Stillorgan, Co Dublin, Irlande;
- 80 (quatre-vingt) parts ordinaires à Mr Thomas Finnegan, résidant à Cavanageeragh, Carrickmacross, Co Monaghan, Irlande;
- 42 (quarante-deux) parts ordinaires à Mr Raymond Potterton, résidant à Cloneylogan House, Kildalkey, Co Meath, Irlande;
- 15 (quinze) parts ordinaires à Mr Paul Martin O'Dowd, résidant à Knocknaveigh Ryefield Virginia, Co Cavan, Irlande;
- 33 (trente-trois) parts ordinaires à Mr Loman Paschal Dempsey, résidant à Kilcooly House Kilcooly Trim, Co Meath, Irlande;
- 33 (trente-trois) parts ordinaires à Mr Mark Jude Foran, résidant au 5, Chester Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;
- 142 (cent quarante-deux) parts ordinaires à RAYMOND POTTERTON & Co LIMITED, ayant son siège social au 38, Watergate, St. Navan, Co Meath, Irlande;
- 18 (dix-huit) parts ordinaires à Mme Olivia Mary Rogers, résidant à The Grange Glebe Carlanstown Keils, Co Meath, Irlande; et
- 18 (dix-huit) parts ordinaires à Mr Finian Philip Byrne, résidant au 15, Auburn Close Castleknock, Dublin 15, Irlande.

Dès lors, les associés de la Société sont:

- Ian Farrelly;
- Mr George Trevor Dennison;
- Mr Gavin David O'Dowd;
- Mr Brendan Dempsey;
- Mme Elizabeth Rosemary Dempsey;
- Mr Gerry Gorman;
- Mme Deirdre Gorman;
- Mme Hilda Florence Revington;
- Mr Dermot Richard Gillespie;
- Mr John Tevlin;

- Mr Eamonn William O'Flynn;
- Mr Thomas Finnegan;
- Mr Raymond Potterton;
- Mr Paul Martin O'Dowd;
- Mr Loman Paschal Dempsey;
- Mr Mark Jude Foran;
- RAYMOND POTTERTON & Co LIMITED;
- Mme Olivia Mary Rogers; et
- Mr Finian Philip Byrne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007133657/4067/68.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10036. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

VWS International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 72.084.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2007

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65.434 de ses fonctions de commissaire aux compte.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B131410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

N. Meisch / L. Weber / F. Romano

Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007133646/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

PROPZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.896.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 29 octobre 2007 que:

GMG INVESTMENTS LTD, société des Iles Vierges Britanniques, constituée le 7 avril 2006 et enregistrée au Registre des sociétés de Road Town, Tortola, BVI sous le numéro 1020507 avec siège social établi à Harbour House, 2nd Floor, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, BVI,

a cédé les 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société PROPZ S.à.r.l. à la société PROP SUISSE LTD, société de droit chypriote, constituée le 4 juin 2007 sous le numéro 201144 et ayant son siège social à Athalassis, 122 - 1st Floor - Strovolos, P.C. 2024, Nicosie, Chypre.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts sociales
PROP SUISSE LTD:	500
Total:	500

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007133645/677/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007133526/213/11.

(070154391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Selmolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach.

R.C.S. Luxembourg B 121.214.

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Selman Jusufovic, Privatbeamter, geboren in Tutin (Jugoslawien) am 2. Februar 1986, wohnhaft in L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach,

2) Herr Stéphane Fias, Ingenieur, geboren zu Waremme (Belgien) am 21. Mai 1971, wohnhaft zu B-4340 Awans, rue Petit Roua 23,

alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SELMOLUX s.à r.l. mit Sitz in L-9511 Wiltz, 51, rue Aneschbach (matr. 2006 24 42 477).

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz in Clerf am 31. Oktober 2006, veröffentlicht im Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2436 vom 29. Dezember 2006;

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B. 121.214;

welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert haben und, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

1ter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 3 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäss wird dem Artikel 3 der Gesellschaftssatzung durch einen dritten Absatz erweitert der folgenden Wortlaut « **Art. 3. Absatz 3.** Ausserdem ist Gegenstand der Gesellschaft die Betreibung einer Immobilienagentur, das heisst den An- und Verkauf von jedweden Immobilien sowie auch deren Vermittlung zwecks Verkauf und Vermietung und Verpachtung.

2ter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft auf die Nummer 81 der rue Aneschbach in L-9511 Wiltz zu verlegen.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Anschliessend ersuchen die Komparenten den instrumentierenden Notar folgende Übertragung von Gesellschaftanteilen zu beurkunden, welche ihr volles Einverständnis als Gesellschafter haben:

Herr Stéphane Fias, vorgenannt, erklärt andurch abzutreten und zu übertragen, dem dies annehmenden Herrn Selman Jusufovic, vorgenannt, zehn (10) Anteile an vorgenannter Gesellschaft.

Der Preis dieser Übertragung wurde zwischen den Parteien geregelt, worüber hiermit Quittung.

Diese Abtretung wurden laut Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches im Namen der Gesellschaft angenommen durch ihre Geschäftsführer, vorgenannte Herren Stéphane Fias und Selman Jusovovic.

Zufolge dieser Übertragung sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SELMOLUX s.à r.l., mit einem Nominalwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (Eur 125,-), aufgeteilt wie folgt:

a) Herr Stéphane Fias besitzt fünfzig Anteile	50
b) Herr Selman Jusufovic, besitzt fünfzig Anteile	50
Total: hundert Anteile	100

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Jusufovic, S. Fias, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2007. DIE/2007/6494. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Abschrift Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 26. Oktober 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007134179/4917/54.

(070155318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

GS Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.559.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2007

L'an deux mille sept, le 25 octobre à 11.00 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée extraordinaire d'un accord commun et renonçant à toute convocation préalable.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Point unique: Changement d'adresse du siège social:

Nouvelle adresse avec effet au 1^{er} novembre 2007

15, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach

Résolution adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures sur ce vote.

J.-M. Schoonbrood / G. Colonerus / N. Gazon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007134050/801002/20.

Enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2007, réf. DSO-CK00016. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Index Ventures IV Investors (Beta) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.256.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. INDEX VENTURES IV (JERSEY), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 866, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner INDEX VENTURE ASSOCIATES IV LIMITED, here represented by Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. INDEX VENTURES IV PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 865, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner INDEX VENTURE ASSOCIATES IV LIMITED, here represented by Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is INDEX VENTURES IV INVESTORS (BETA) S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (one cent euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least two members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a

Communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily - management of the company to one or more managers; who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
INDEX VENTURES IV (JERSEY), L.P.	1,141,636
INDEX VENTURES IV PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY), L.P.	108,364
Total: one million two hundred fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at two (2).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Pascal Jouin, professionally residing at c/o INDEX VENTURE MANAGEMENT S.A., 2, rue de Jargonnant, 1207 Genève, Switzerland;

2. Eric Vanderkerken, professionally residing at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in

English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. INDEX VENTURES IV (JERSEY), L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro d'immatriculation 866 ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son «managing general partner» INDEX VENTURE ASSOCIATES IV LIMITED, ici représenté par Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. INDEX VENTURES IV PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY), L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit Jersey, immatriculé auprès du «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro d'immatriculation 865 ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son «managing general partner» INDEX VENTURE ASSOCIATES IV LIMITED, ici représenté par Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est INDEX VENTURES IV INVESTORS (BETA) S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de deux membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent,

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (.10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
INDEX VENTURES IV (JERSEY), L.P.	1.141.636
INDEX VENTURES IV PARALLEL ENTREPRENEUR FUND (JERSEY), L.P.	<u>108.364</u>
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Pascal Jouin, demeurant professionnellement à c/o INDEX VENTURE MANAGEMENT S.A., 2, rue de Jargonant, 1207 Genève, Suisse;

2. Eric Vanderkerken, demeurant professionnellement à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25245. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007134167/212/358.

(070155752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

**ArcelorMittal, Société Anonyme,
(anc. Arcelor).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007134007/212/13.

(070154655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**RPIT B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Retail Properties Investment Trust B S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.978.

In the year two thousand and seven, on the sixteen of October.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., a company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register under the number B 110.464.

acting in its capacity of sole shareholder of the company RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST B S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg trade register under the number B 112.978, hereafter referred to as the «Company», incorporated under the name of REPCO 17 S.A. pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on December 27th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 22nd, 2006 number 594, amended and transformed into a limited liability company by a deed of the undersigned notary on October 9th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by:

Maître Jarreton Audrey, Lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal dated October 15, 2007 which after having been signed ne varietur by the appearing person, acting as here above stated, and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing person, acting as here above stated, requested the notary to act the following resolutions of the sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company to be RPIT B S.à r.l.

Second resolution

The sole member resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved change of name.

Consequently, article 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of RPIT B S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»).»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., une société de droit Luxembourg ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.464,

agissant en sa qualité d'associé unique de RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 978, ci-après définie comme la «Société», constituée sous le nom de REPCO 17 S.A. par acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2006 numéro 594, modifié et transformé en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par:

Maître Audrey Jarretton, Avocat, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 octobre 2007, qui après avoir été signée ne varietur par la personne comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La personne comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société à RPIT B S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le change de nom.

Par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par la loi Luxembourgeoise, sous le nom RPIT B S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).»

134517

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 800,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Jarreton, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31550. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007134154/206/89.

(070155218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Medical Services Group S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.467.

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDICAL SERVICES GROUP S.A. HOLDING avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1997, publié au Mémorial C numéro 647 du 20 novembre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.467.

L'assemblée est présidée par Madame Floriane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Silvia Cardoso, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quarante mille (40.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Schmit, S. Cardoso, S. Liégeois, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13350. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007134184/272/60.

(070155250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

E.C.C. Technik und Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers.

R.C.S. Luxembourg B 133.179.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 5. November 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007134005/272/12.

(070155412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007134006/272/12.

(070155048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Shiofra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.257.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of August,

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

ALCENTRA LIMITED, a company established and organized under the laws of England, having its registered office at 10, Gresham Street, London, EC2V 7JD, registered with the Registrar of Companies of England under number 02958399; represented by Mr Thomas Sarpcan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 2 August 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of SHIOFRA 1 S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers. In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. This includes (a) to invest in, and to acquire, dispose of, grant or retain, loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person (b) to engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing, and (c) to grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

3.2 The Company may also:

- (a) borrow and raise funds for the purposes listed in article 3.1;
- (b) grant security over all or any part of the assets of the company in connection with and for the purposes listed under articles 3.1 and 3.2 (a);
- (c) enter into agreements including but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank, securities and cash administration agreements, liquidity facility agreements, asset management agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under articles 3.1, 3.2 (a) and (b);

(d) enter into agreements, including but not limited to, financial derivatives such as interest and/or foreign currency exchange transactions, in connection with the objects mentioned under 3.1, 3.2 (a), (b) and (c).

3.3 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any commercial, technical and financial activity or other operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, and including, as the case may be, the granting of loans by the Company.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected.

At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of

shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of July in every year and ends on the last day of the month of June.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid-in EUR
ALCENTRA LIMITED	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 30 June 2008.

Extraordinary General Meeting

The shareholder has taken immediately the following resolutions:

1) The shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Russell Perchard, private employee, born in Jersey, Channel Islands, 16 January 1978, professionally residing at 6, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;

- Jean-Louis Camuzat, private employee, born in Fontenay-aux-Roses, France, 1 September 1963, professionally residing at 6, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg.

2) The shareholder resolved to set the registered office of the Company at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trois août,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

ALCENTRA LIMITED, une société constituée et régie par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à 10, Gresham Street, London, EC2V 7JD, immatriculée au Registrar of Companies of England sous le numéro 02958399;

représentée par Mr Thomas Sarpcan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 2 août 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination SHIOFRA 1 S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Ceci inclut l'objet (a) d'investir, d'acquérir, disposer, accorder ou détenir des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts dans des limited partnerships, des intérêts dans des sociétés dont les associés ont une responsabilité limitée, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques) dans toute société, entité ou autre personne morale, (b) d'engager la société dans toutes autres activités nécessaires, utiles, appropriées, accessoires de ce qui précède, et non incompatibles avec ce qui précède, et (c) de fournir des gages, des garanties et des contrats d'indemnité, de toutes sortes, à des entités luxembourgeoises ou étrangères en garantie de ses propres obligations ou de celles de toutes autres personnes.

3.2 La Société peut également:

(a) emprunter et réunir des fonds en vue de réaliser les objets tels que décrits dans l'article 3.1;

(b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les articles 3.1 et 3.2 (a);

(c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec l'objet mentionné sous les articles 3.1, 3.2 (a) et (b);

(d) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des opérations d'échange sur devises étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés en relation avec l'objet mentionné sous les articles 3.1, 3.2 (a), (b) et (c);

3.3 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité commerciale, technique et financière ou autre opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le Compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant où, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social et les bénéfices à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Libération EUR
ALCENTRA LIMITED	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.200,-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 30 juin 2008.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé décide de fixer à deux (2) le nombre des gérants et de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Russell Perchard, employé, né à Jersey, Channel Islands, le 16 janvier 1978, demeurant à 6, rue Philippe II L-2340, Luxembourg;

- Jean-Louis Camuzat, employé, né à Fontenay-aux-Roses, France, le 1^{er} septembre 1963, demeurant à 6, rue Philippe II L-2340, Luxembourg.

2) L'associé décide de fixer le siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Sarpcan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. LAC/2007/22360. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007134168/212/510.

(070155756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.104.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007134002/5770/12.

(070154843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Elfri-Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.449.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour *ELFRI-INVEST HOLDING S.A.*

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133998/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

**ENB Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ENB Midco 1 S.à.r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.539.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of October.

Before Ms Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENB TOPCO 1 S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under the number B 130.884, here represented by Séverine Michel, Manager, residing in Luxembourg.

The above mentioned entity is the sole shareholder of ENB MIDCO 1 S.à.r.l., having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130 539, incorporated by a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 September 2007, number 2024, page 97120 (the «Company»).

Such appearing person, acting in her above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

- Change of the Company's name from ENB MIDCO 1 S.à.r.l. to ENB LUX 1 S.à.r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

The sole shareholder then takes the following resolution:

Sole resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company from ENB MIDCO 1 S.à.r.l. to ENB LUX 1 S.à.r.l. and to amend article 1 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of ENB LUX 1 S.à.r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatrième jour d'octobre.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ENB TOPCO 1 S.à.r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.884, dûment représenté par Séverine Michel, gérante, demeurant à Luxembourg.

L'entité susmentionnée est l'associé unique de ENB MIDCO 1 S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.539, constituée par un acte de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2007, numéro 2024, page 91720 (la «Société»).

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

- Changement du nom de la Société de ENB MIDCO 1 S.à.r.l. en ENB LUX 1 S.à.r.l. et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé décide de modifier le nom de la Société de ENB MIDCO 1 S.à.r.l. en ENB LUX 1 S.à.r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour qu'il lise comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée portant la dénomination de ENB LUX 1 S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. LAC/2007/30645. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007134173/5770/70.

(070155246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Prehell GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.265.

—
STATUEN

Im Jahre zweitausendsieben, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor uns Notar Paul Decker, mit Amtssitz zu Luxemburg-Eich, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Preben Nielsen, Geschäftsführer, wohnhaft in Häradvägen 7, 517 36 Bollebygd, Schweden,

hier vertreten durch Herrn Guy Hornick, «maître en sciences économiques», mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 22. September 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PREHELL GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. August jeden Jahres und endet am 31. Juli des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Am 31. Juli eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Juli 2008.

Kapitalzeichnung

Die 800 (achthundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Preben Nielsen, vorbenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 2.200,- EUR

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen: Herr Preben Nielsen, Geschäftsführer, geboren am 6. August 1944 in Kolding, Dänemark, wohnhaft in Häradsvägen 7, 517 36 Bollebygd, Schweden.

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen: Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of October.

Before us M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Preben Nielsen, Manager, residing in Häradsvägen 7, 517 36 Bollebygd, Sweden,
duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
by virtue of a proxy dated September 22, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is PREHELL GmbH.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.
It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on August 1st of each year and ends on July 31st of the following year.

Art. 16. Every year on July 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on July 31st 2008.

Subscription and Payment

The 800 (eight hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Preben Nielsen, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,200.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Preben Nielsen, Manager, born on August 6, 1944 in Kolding, Denmark, residing in Häradsvägen 7, 517 36 Bollebygd, Sweden.

Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: G. Hornick, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, LAC/2007/33340. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 7. November 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007134187/206/230.

(070155795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Wifoka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.198.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour WIFOKA HOLDING S.A.

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133995/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Soresco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.199.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour SORESCO

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133994/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Rewa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.195.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour REWA LUX S.à r.l.

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133996/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Sycotec A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.571.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Am Hock 4, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour SYCOTEC A.G.

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133997/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Guido Schneider s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.598.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 22, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour GUIDO SCHNEIDER s.à r.l

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133993/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour *PROSOL HOLDING S.A.*
FIDUNORD S.à r.l
Signatures

Référence de publication: 2007133992/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Prosol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.494.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour *PROSOL S.A.*
FIDUNORD S.à r.l
Signatures

Référence de publication: 2007133991/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Luxmat A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.496.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour *LUXMAT A.G.*
FIDUNORD S.à r.l
Signatures

Référence de publication: 2007133990/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Luxmetall Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.696.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 29, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour LUXMETALL TRANSPORT S.A.

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133989/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G² S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.806.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour G² S.A.

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133988/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Jabepka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.340.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 30, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour JABEPKA S.à r.l

FIDUNORD S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2007133986/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 38, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour LANGUAGE & KNOWHOW

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007133982/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROFIMOLUX, une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 39.317), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 254 du 12 juin 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 1999, publié au Mémorial numéro 303 du 6 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Petro Karakatsanis, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les sept cent dix mille quatre cent trente-cinq (710.435) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article 4 libellé comme suit:

«L'assemblée des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B).»

2. Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 6 libellé comme suit:

«Lorsque des catégories d'administrateurs ont été créées (catégorie A et catégorie B), la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

3. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.»

4. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5. Création de deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B).

6. Nomination d'un administrateur supplémentaire.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 4 des statuts ayant teneur suivante:

«L'assemblée des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 6 des statuts ayant la teneur suivante:

«Lorsque des catégories d'administrateurs ont été créées (catégorie A et catégorie B), la société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et d'affecter les administrateurs actuels aux catégories comme suit:

Catégorie A:

- Monsieur Luc Bertrand, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Anvers, président du conseil d'administration,
- Monsieur Tom Bamelis, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Anvers,
- Monsieur Jan Suykens, directeur financier, demeurant professionnellement au 113, Begijnvest, B-2000 Anvers,
- Monsieur Piet Dejonghe, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113 Begijnvest, B-2000 Anvers.

Catégorie B:

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008:

- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- L'assemblée décide d'affecter l'administrateur ainsi nommé à la catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Renard, P. Karakatsanis, F. Dumont, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33141. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007134181/242/94.

(070155420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Cesal AG et Compagnie, Financière Luxembourgeoise, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 25.575.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2007 à 11.30 heures qui n'a pu valablement se tenir, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions CESAL AG ET COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Camille Hellinckx le 25 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 136 du 15 mai 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 15 mai 1991.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M^e Marc-Antoine Casanova, avocat, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, Luxembourg (le «Président»),

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Elisabeth Guissart, avocate, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M^e Pascale Sicurani, avocate, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée (le «Bureau») étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que: la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Prorogation de la durée de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts ainsi qu'il est précisé à l'article 27 ci-après.»

Modification de l'article 26 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.»

Divers

Monsieur le Président expose:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

II. Qu'une première assemblée avec le même ordre du jour a été tenue en date 1^{er} août 2007 par le notaire soussigné. Que la présente assemblée a été convoquée 2 fois à 15 jours d'intervalle et 15 jour avant la présente assemblée.

III. Il résulte de la liste de présence prémentionnée que, sur les 600 actions de commandité, 2.400 actions de commanditaires ordinaires et les 3.000 actions de commanditaires préférentielles représentant l'entière du capital social émis, toutes les actions de commandité et de commanditaires ordinaires sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. Que dès lors la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de proroger la durée de la Société du terme initialement prévu de trente ans à une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts ainsi qu'il est précisé à l'article 27 ci-après.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 alinéa 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. An. Casanova, E. Guissart, P. Sicurani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007134183/208/68.

(070155255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.164.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

In the year two thousand and seven, on the ninth of October.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING REEOF GERMANY S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 121.049, duly represented by its manager ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 8, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of MAINZER LANDSTRASSE S. à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on April 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1358 dated July 4th, 2007. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of five million one hundred fifty-two thousand euro (5,152,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) to five million one hundred sixty-four thousand four hundred euro (5,164,400.- EUR), by issuing fifty-one thousand five hundred twenty (51,520) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner ING REEOF GERMANY S. à r.l. declares to subscribe the fifty-one thousand five hundred twenty (51,520) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of five million one hundred fifty-two thousand euro (5,152,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at five million one hundred sixty-four thousand four hundred euro (5,164,400.- EUR) represented by fifty-one thousand six hundred forty-four (51,644) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING REEOF GERMANY S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.049, dûment représentée par son gérant ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représenté par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 8 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée MAINZER LANDSTRASSE S. à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1358 du 4 juillet 2007, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinq million cent cinquante-deux mille euros (5.152.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) à cinq million cent soixante-quatre mille quatre cents euros (5.164.400.- EUR), par l'émission de cinquante et un mille cinq cent vingt (51.520) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les cinquante et un mille cinq cent vingt (51.520) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REEOF GERMANY S. à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinq millions cent cinquante-deux mille euros (5.152.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions cent soixante-quatre mille quatre cents euros (5.164.400.- EUR), représenté par cinquante et un mille six cent quarante-quatre (51.644) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. LAC/2007/31480. — Reçu 51.520 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007134178/5770/99.

(070155254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pirolux, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.692.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss, 79, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour PIROLUX

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007133985/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.050.150,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (NO.4) s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007133573/2580/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01539. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.
